

UNION DES AMIS DE VAUCRESSON ET DE SES ENVIRONS PROCHES

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 11 septembre 2017 à 20h30

Les membres de l'Association des Amis de Vaucresson et de ses environs proches, en abrégé U.A.V. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire le 11 septembre 2017, au Salon d'Honneur, avenue Jean Salmon Legagneur – 92420 Vaucresson, sur convocation du Président en date du 25 août 2017, pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du Président,
- Rapport d'activité,
- Rapport financier du Trésorier,
- Cotisations,
- Election des membres du Conseil d'Administration,
- Modifications des statuts
- Questions diverses.

Préalablement à l'Assemblée, le Conseil d'Administration de l'Association s'était réuni le 29 août 2017 à 20h30 pour valider les documents soumis à l'approbation des adhérents.

L'Assemblée générale a été convoquée par courrier simple ou électronique, doublé d'une annonce publiée sur son blog www.amis-vaucresson.com le 25 août 2017, soit quinze jours révolus avant sa tenue. A la convocation ont été joints un pouvoir et des bulletins d'adhésion, puis le projet de statuts.

L'assemblée générale est déclarée ouverte à 20h55 en présence de 21 membres à jour de leur cotisation, du Président Louis Vallin, assisté de trois membres du conseil d'administration : Anne Bouron, Martine Rozec et Corinne Bourgin.

Le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation est de vingt-huit (28). Sept (7) procurations ont été données. Vingt-et-un membres sont présents. L'Assemblée dispose donc des quorum nécessaires pour délibérer.

Les participants ont été informés dès leur arrivée que le rapport financier était, conformément aux statuts en vigueur, à leur disposition dans la salle, ainsi que le projet des nouveaux statuts.

Le Président remercie les participants pour leur présence. Il rappelle l'ordre du jour et présente le rapport d'activité de l'Association.

Corinne Bourgin est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

I. Rapport d'activité

L'U.A.V. est une association qui a été créée fin novembre 1966.

Depuis cette date, sa mission principale a été de défendre le cadre de vie de la ville et de ses environs.

Louis Vallin était président en 2008 lorsqu'il s'est présenté aux élections municipales. L'article 15 des statuts stipulant que le Président ne peut être candidat à une élection à caractère politique, il a donc présenté à l'époque sa démission aux membres du conseil d'administration.

Personne n'ayant souhaité reprendre ce poste, l'association s'est endormie et est restée inactive pendant près de 10 ans.

La démission de Louis Vallin n'ayant pas été enregistrée en Préfecture par le secrétaire de l'époque, et l'association n'ayant pas été dissoute, il était toujours officiellement Président de l'U.A.V. début 2016. C'est aussi le moment où l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense, qui sera appelé dans ce rapport par ses initiales : POLD, a été créé dans le sillon de la Métropole de Paris. La Ville ayant approuvé le transfert de la compétence urbanisme à l'EPT, c'est POLD qui adoptera le 29 septembre 2016 le PLU que la Ville avait construit durant les 2 années précédentes.

Louis Vallin ayant réuni le 26 janvier 2016 la majorité des membres qui composaient le Conseil d'Administration de l'U.A.V. en 2008 en vue de réactiver l'association, une assemblée générale s'est tenue le 22 mars 2016 dans ce but. Le nombre d'adhérents à cette date était de 27. Il est passé en cours d'année à

plus de 70. Cette assemblée a élu son Conseil d'Administration, qui s'est réuni le 18 avril 2016 pour désigner son bureau. Ont été élus Trésorière Anne Bouron, Trésorière-Adjointe Martine Rozec, Secrétaire Corinne Bourgin, Secrétaire-Adjointe Delphine Hessenbruch, Vice-Président Antoine Rizk et Président Louis Vallin.

Une déclaration de modification de la composition du Conseil d'Administration a été faite conformément à la loi, le 10 mai 2016, sur un document Cerfa n°13971-03. Un récépissé de déclaration de modification a été émis par la Sous-Préfecture de Boulogne Billancourt, le 27 mai 2016.

Pour la communication de L'U.A.V. :

- ❖ Une adresse mail a été créée : uav.vaucresson@gmail.com , ainsi qu'un blog, dont l'adresse est : **amis-vaucresson.com** .
- ❖ La Ville autorise L'U.A.V. à publier entre 500 et 800 caractères maximum espaces compris dans les JDV, mais refuse que L'U.A.V. publie un avis sur les actions de la municipalité. Seules sont autorisées des informations concernant des événements que l'Association organise, ainsi qu'une invitation à se rendre sur son blog.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois en 2016, les 18 avril, 9 mai, 30 mai, 28 septembre, 20 octobre et le 5 décembre ; 5 fois en 2017 : les 18 janvier, 22 février, 17 mai, 12 juin et 29 août, date à laquelle le Conseil d'Administration a validé les rapports moraux et financiers, ainsi que le projet de statuts.

L'U.A.V. a organisé plusieurs réunions/débats auxquels ont été conviés tous les Vaucressonnais par un affichage chez les commerçants et sur les panneaux municipaux dédiés aux associations, voire par une distribution d'invitation dans les boîtes aux lettres. L'U.A.V. a également convié par courrier électronique toutes les personnes qui ont laissé leur adresse sur le site en ligne de la pétition que l'association a organisée contre la fermeture de La Poste, ainsi que toutes les personnes qui ont un jour montré leur intérêt pour l'avenir de Vaucresson et dont l'U.A.V. a connaissance.

Le 15 novembre 2016 à 08:56 l'U.A.V. a envoyé par mail une invitation à assister à la réunion/débat du 24 novembre pour parler de La Poste, du stationnement en centre-ville, du projet immobilier, du PLU et du projet immobilier du Trapèze. Dans la précipitation, l'Association a omis de cacher les adresses mail, qui ont été conservées à son insu par certains destinataires et utilisées contre sa volonté. L'U.A.V. s'en est excusée et renouvelle ses excuses dans ce rapport d'activité.

La 1ère réunion/débat que l'U.A.V. a organisée s'est tenue le 23 mai 2016 durant l'enquête publique sur le PLU.

Dans la foulée du lancement de la pétition contre la fermeture de La Poste et de l'adoption du PLU par POLD, l'U.A.V. a tenu sa 2^{ème} réunion le 24 novembre 2016. Il lui est apparu clairement à ce moment-là que tous les projets inscrits dans le PLU étaient déjà activés et que bon nombre de Vaucressonnais les découvraient, faute de véritable concertation durant l'élaboration du PLU.

L'U.A.V. a également organisé des réunions/débats en 2017 les 21 mars, 30 janvier et 26 juin.

L'association a eu 50 ans le 27 novembre 2016, jubilé que l'actualité urbanistique de Vaucresson ne lui a pas laissé le temps de fêter avec ses adhérents et sympathisants. Ce n'est que partie remise.

La Ville a créé une commission stationnement. Le conseil d'administration de l'U.A.V. a désigné un de ses membres pour y assister et un suppléant pour le remplacer en cas d'empêchement. La commission s'est déjà réunie 3 fois et la prochaine réunion se tiendra mardi 12 septembre.

L'U.A.V. a assisté à des réunions « publiques privées » organisées par des associations Vaucressonnaises qui ont la chance d'accueillir le maire ou des maires-adjoints pour répondre à des questions qui intéressent TOUS les Vaucressonnais, sur des sujets qui mériteraient l'organisation de réunions publiques par la Ville. L'U.A.V. a d'ailleurs demandé à Madame le Maire à plusieurs reprises, sans succès, d'organiser des réunions publiques.

L'U.A.V. s'est invitée à la réunion organisée par la Ville le 21 juin 2017 à l'attention des riverains, associations sportives et associations de parents d'élèves pour présenter le projet de construction de logements et d'activités sur la partie sud du terrain du Trapèze. Il est à noter qu'une pétition a recueilli 83 signatures de riverains contre ce projet.

L'U.A.V. a tenu un stand au forum des associations en 2016 et en 2017, et animé un stand à la fête de la Ville avec une activité nature pour les enfants : une course d'escargots où tout le monde gagnait un lot composé d'une ou plusieurs plantes.

La plupart des associations de Vaucresson contribuent par leur dynamisme, leur variété et la richesse de leurs relations humaines à la qualité de vie de Vaucresson.

L'U.A.V. ne peut que constater que Vaucresson change.

Malheureusement, les Vaucressonnais n'ont eu que très peu droit à la concertation en ce qui concerne ces aménagements : le boulevard de la République, la place de la gare, le square Emile Testu, l'embarquement rue Jean Salmon-Legaigneur, la place du marché correspondent-ils au caractère de Vaucresson ?

Les actions de l'U.A.V. par thème :

1) Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Début décembre 2016, l'U.A.V. a apporté son aide à la rédaction de plusieurs recours gracieux de ses adhérents contre la délibération de POLD du 29 septembre 2016 approuvant le PLU. Ces recours ont été adressés à POLD par plus de 30 familles riveraines de projets menaçant le visage de la ville. Tous avaient un point commun : l'absence de concertation avec les riverains. POLD leur a opposé un refus.

Il y a actuellement plusieurs recours contentieux en cours auprès de Tribunal administratif contre le PLU.

L'U.A.V. s'est porté intervenant volontaire sur un de ces recours contre le PLU avec 2 moyens essentiels :

a) L'absence de vraie concertation

L'U.A.V. soutient dans son mémoire que la Ville de Vaucresson n'a pas respecté les modalités de concertation qu'elle s'était fixée, notamment avec les riverains, ce qui a empêché la population et les personnes concernées de pouvoir s'exprimer :

- Toutes les associations n'ont pas été régulièrement représentées dans les comités de pilotage.
- L'UAV a même relevé un conflit d'intérêt dans la représentation d'une association de quartier par un Maire-Adjoint de la Ville.
- La Ville de Garches n'a pas été conviée à une réunion de concertation au sujet de la modification de destination des terrains de sport appelés tantôt Yves du Manoir, tantôt terrains du Trapèze, dont elle paie la moitié des charges, ces terrains étant exploités par le SIVU Garches Vaucresson (le montant total des charges payées par Garches étant d'environ 50000 euros). Le SIVU n'a d'ailleurs toujours pas délibéré pour remettre les terrains à la Ville de Vaucresson.
- Dans le règlement de PLU comme dans le rapport de présentation « Justification », la portion du terrain du Trapèze relevant du secteur UDb porte la dénomination trompeuse d'« *espaces des coteaux Sud* », ce qui n'a pas permis aux riverains de réagir sur l'ampleur soudaine de constructibilité d'un terrain auparavant réservé aux activités sportives et de loisir.

Il convient de rappeler que l'U.A.V. s'est battue avec vigueur et en soutien de Madame le Maire au début de son 1^{er} mandat pour sauver ces terrains de l'urbanisation. Elle défendait à l'époque leur vocation de terrains de sport. Or la Ville est en train de céder la partie sud du terrain du Trapèze dans le cadre du programme « Inventons Paris » de la Métropole du Grand Paris afin d'y « *accueillir des constructions à usage d'habitation avec quelques commerces, des activités et éventuellement des équipements collectifs* ».

b) Le second moyen concerne l'insuffisance de motivation de l'avis et des observations du commissaire enquêteur et son manque d'impartialité.

Le commissaire enquêteur écrit dans son rapport qu'au vu du nombre d'observations déposées à mi-enquête il a considéré inutile de faire une réunion publique complémentaire. Il omet de mentionner la réunion que l'U.A.V. a organisée le 23 mai 2016 en l'absence de réunion publique organisée par la Ville autre que celles des 9 avril et 14 octobre 2015. Il est pourtant ressorti de l'analyse des dates de déposition des 210 observations enregistrées par le commissaire enquêteur que plus de 85% d'entre elles ont été déposées après ce débat, lequel a permis à l'auditoire de s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique, et était indispensable aux yeux de la population.

Le commissaire enquêteur ne s'est pas davantage étonné de l'emprise de l'OAP Centre-ville secteur 1, notamment de son détachement illogique de ce que la ville appelle le projet Cœur de Ville, alors que ce secteur de l'OAP Centre-Ville ET le projet immobilier Cœur de Ville appartiennent au même bloc cadastral et qu'aucun projet d'ouverture de rue ou de passage n'existe entre les 2.

Un couple riverain du projet de l'OAP Centre Ville Secteur 2 (gare SNCF) s'est également porté intervenant volontaire sur le même recours que l'UAV, et une pétition est en ligne sur change.org à ce sujet.

2) I3F/ RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE

L'U.A.V a déposé un recours gracieux le 7 août 2017 contre la délibération qui autorise la construction du projet dit des Tilleuls par I3F pour :

- non mise en concurrence,
- non respect du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'information des conseillers municipaux qui leur aurait permis de voter en toute connaissance de cause sur les critères juridiques, financiers et opérationnels ;
- refus de communiquer le montant de l'évaluation des Domaines correspondant au projet ;
- absence de bilan financier de l'opération susceptible de révéler que la Ville brade le patrimoine de la Commune et commet des erreurs manifestes d'appréciation.
- détournement de la loi MOP, la Ville ayant délégué à I3F l'organisation d'un concours d'architecture en vue de déposer un permis de construire sur un terrain relevant du domaine public de la Ville qui en gardera la propriété. Ce faisant, elle a laissé I3F se comporter comme un maître d'ouvrage au lieu et place de la Commune.

Ce recours a été suivi par plusieurs riverains du projet.

Par ailleurs, cette délibération était affichée sur les panneaux d'affichage municipaux à plus de 2 mètres de hauteur, derrière une vitre qui reflète la lumière et en réduction par rapport au document initial rendant sa lecture illisible. Ces conditions d'affichage suffiraient à elles seules à remettre en question l'exécution des délibérations concernées.

3) LA POSTE

L'U.A.V a organisé dès le 15 octobre 2016 une pétition contre la fermeture de La Poste. Cette pétition a été signée par plus de 2000 personnes. Pour fermer le bureau de Poste, La Poste était censée établir un diagnostic partagé avec la Ville, et obtenir à minima l'accord du Maire pour une fermeture en 2017, ET l'accord du conseil Municipal pour une fermeture en 2016. L'U.A.V. s'est vu annuler par 2 fois son rendez-vous avec la Direction régionale de La Poste. L'U.A.V. a donc décidé de demander à La Poste les documents échangés avec la Ville et avec les commerçants. L'association a été obligée de saisir la CADA (Commission d'Accès aux documents administratifs) pour faire valoir ses droits et enfin obtenir ces documents en avril 2017. Il en ressort que le diagnostic partagé entre la Poste et la Ville n'a jamais été réalisé, et le courrier que La Poste a adressé une lettre au maire le 12 septembre 2016, qui révèle les dessous d'un calendrier défini à la demande du maire pour se passer de l'accord du conseil municipal. L'U.A.V. a publié cette lettre sur son blog dans un billet intitulé « La vérité sur la fermeture du bureau de Poste ».

L'U.A.V. travaille à faire rétablir un bureau de Poste en centre-ville, doté de la palette complète de ses missions de service public, et espère pouvoir en dire plus bientôt.

4) CŒUR DE VILLE

L'U.A.V. a déposé une requête pour demander l'annulation de la délibération qui désigne le lauréat du projet Cœur de Ville. Cette requête, toujours en cours d'instruction, n'est pas suspensive et n'est aucunement à l'origine de l'absence de démarrage des travaux. En effet, la signature d'un protocole annoncée dans l'adoption de la délibération du 13 octobre 2016 n'est toujours pas effective à ce jour.

En l'absence de protocole signé, le permis de construire ne peut être ni déposé, ni encore moins accordé.

L'UAV a relevé de graves irrégularités dans la procédure suivie par la Ville et soutient notamment dans son recours :

- que la Ville a essayé de vendre les parcelles en dessous du montant évalué par les Domaines,
- que le lauréat a bénéficié d'informations privilégiées de la Ville, contrairement à ses concurrents,
- que la cession de terrain doublée d'une vente en l'état futur d'achèvement (pour les places de parking) est un marché public et que la Ville tente de contourner la loi MOP,

- que les conseillers municipaux n'ont pas eu toutes les informations nécessaires pour prendre une décision pertinente,
- qu'aucun bilan financier, aucune information sur la surcharge foncière ou la répartition des logements sociaux (PLUS, PLAI, ...) n'ont été fournis aux membres du conseil municipal.

Il ressort à l'évidence que les hauteurs autorisées de 19 mètres des constructions boulevard de la République ont été dictées par les discussions que la Ville a eues avec le lauréat, ce afin d'assurer l'intérêt économique d'un projet immobilier privé incluant la construction de 50% de logements sociaux et d'un parking souterrain sur 4 niveaux.

C'est en vain que l'U.A.V. a demandé à la Ville la communication de ses échanges avec les candidats. La CADA ayant donné raison à l'Association, l'U.A.V. a saisi le Tribunal pour enjoindre la Ville à s'exécuter, obligation dont elle ne s'est toujours pas acquittée.

5) CHATEAU du 23 rue des Fonds Huguenot

Une des missions de l'U.A.V. est de protéger le patrimoine architectural de la Ville. C'est pourquoi l'U.A.V. est intervenue exceptionnellement à l'encontre d'un permis de construire. Le 30 août 2017, l'association a demandé à Madame le Maire d'entamer une procédure de retrait du permis de construire accordé le 30 juin 2017 à la société TETHYS - et affiché le même jour en mairie .

Portant sur la démolition d'une part importante de la façade coté jardin du château et l'extension du bâtiment existant en vue de créer 16 logements, la présentation du dossier et son affichage par le pétitionnaire sur le terrain sont trompeurs. Il y est indiqué notamment une démolition de 59 m2 de surface de plancher. Or, il apparaît à la lecture du dossier que seront détruits le perron pour 143 m2, le pigeonnier pour 21 m2, les boxes de parking pour 40 m2 et la piscine pour 65 m2, soit un total de 270,39 m2 de la construction existante.

Le château du 23 rue des Fonds Huguenot ayant été répertorié dans le PLU comme bâtiment remarquable, c'est une construction qu'il convient de préserver dans toutes ses caractéristiques. La destruction du perron et le projet d'extension ne respectent pas cette disposition du règlement de PLU.

L'architecte considère que le perron tasse le bâtiment, voire qu'il n'est qu'un accessoire négligeable alors que son emprise au sol est équivalente à celle du corps du bâtiment. Il constitue à lui seul une caractéristique importante du château, qui doit être protégée au même titre que sa façade coté rue.

Par ailleurs, le projet envisage l'abattage de 33 arbres sur les 34 de la propriété, sur la base d'une prétendue étude phytosanitaire. A ce sujet, la Ville a demandé à la société Théthys de procéder à une véritable étude phytosanitaire après que l'U.A.V. ait demandé de surseoir à l'abattage des arbres.

Enfin, compte tenu de la topographie de la propriété, l'U.A.V. a demandé qu'il soit réalisé une étude d'impact environnemental. Ce terrain étant doublement situé à flan de coteau - nord/sud et est/ouest -, il collecte les eaux de ruissellement qui, venant de l'amont, alimentent le ru de Vaucresson. L'abattage des arbres ne serait pas sans conséquence sur les fonds en aval, dont fait partie la voie ferrée.

6) SQUARE TESTU

L'U.A.V. a demandé à plusieurs reprises à la Ville de préserver les arbres du square, dont un prunier prolifique contribuant à rendre la Ville comestible. En vain, la Ville l'ayant fait abattre presque totalement quelques jours avant la récolte pour construire une aire de stationnement qui ne respecte pas les normes : l'espace de manœuvre est trop étroit, les places sont trop courtes, pas assez larges, et la sortie en est dangereuse puisque les voitures essaient de rejoindre le boulevard de la République au niveau du feu pour éviter d'avoir à parcourir les 600 mètres qui permettent d'y revenir en tournant à droite pour emprunter l'itinéraire des scolaires qui se rendent à Suger.

Enfin la Ville dit que ce parking est provisoire, mais il n'a pas été construit comme tel et a coûté au minimum 50.000 euros au contribuable.

D'une capacité maximale de 7 places, il a été construit pour faire face à la pénurie de places que la Ville, en concertation avec le département, a elle-même organisée avec l'aménagement de la place de la gare et du boulevard de la République, qui a conduit à la suppression de 30 places de stationnement.

L'U.A.V. n'a cessé d'essayer de démontrer ces incohérences à la Ville, sans succès.

7) ENQUETE PUBLIQUE sur le déclassement du parking du centre ville

L'U.A.V. a soutenu l'intérêt de maintenir ce parking en surface en centre-ville, qu'un parking souterrain ne saurait remplacer. N'étant occupé que durant la journée, il ne sert qu'à l'activité économique de la Ville. Si un parking souterrain peut être une réponse aux besoins du stationnement résidentiel, il ne résout qu'imparfaitement les problèmes de stationnement liés à l'activité économique. Malheureusement, trop peu de personnes ont déposé une observation.

Celle de l'U.A.V. est publiée sur son blog.

8) LIVRE

En 2007, l'U.A.V. a édité un livre – Vaucresson, Du Bourg à la petite ville -, qui raconte l'histoire de la Ville et comporte de nombreuses photos de tous les quartiers de la Ville et leur évolution.

L'U.A.V. les propose au prix promotionnel de 20 euros à l'occasion de toute nouvelle adhésion ou son renouvellement. A l'approche des fêtes de fin d'année, ce livre fait par ailleurs un excellent cadeau. Le produit de sa vente permet de contribuer au financement des actions de l'U.A.V., dont tous les membres sont bénévoles.

9) PASSERELLE A13

Une demande a été faite à la DRIEA pour l'ouverture à la circulation de la passerelle en prolongement de la route de la Chasse Royale pour désengorger le pont de l'A13 et permettre à de nombreux véhicules de rejoindre la D182 depuis le rond point de l'A86. La réponse se fait attendre vraisemblablement parce que l'ONF a l'intention de se servir de cette zone pour stocker des grumes. L'U.A.V. ne baisse pas les bras.

10) FORETS

L'U.A.V. a demandé la mise en forêt de protection du bois de Saint-Cucufa. La Ville de Rueil-Malmaison est réticente, un projet de tramway en lisière de la forêt étant à l'étude.

L'U.A.V. soutient les associations qui défendent la création d'un statut pour les forêts périurbaines et l'arrêt de l'exploitation massive de ces forêts par l'ONF, qui pratique des coupes rases dans nos forêts alors qu'elles jouent un rôle plus important que celui des forêts classiques.

L'U.A.V. a pour projet de s'associer au collectif SOS Forêt. L'Association a été conviée à la réunion sur l'avenir des forêts périurbaines de la région Ile-de-France avec Valérie Péresse, Présidente du Conseil Régional et Chantal Jouanno, Vice-Présidente du Conseil Régional en charge de l'écologie et du développement durable. La menace qui pèse actuellement sur nos forêts est la bio énergie, énergie verte, le bois étant alors considéré comme une énergie renouvelable.

L'U.A.V. fait par ailleurs partie d'un collectif d'associations locales qui défend les mêmes intérêts.

11) DOMAINE NATIONAL DE SAINT-CLOUD

La mission de l'UAV s'étend aux environs de Vaucresson. Le domaine de Saint-Cloud est menacé par le PLU de Saint-Cloud, qui le rend partiellement constructible. L'UAV a soutenu en 2016 l'action de 6 associations du 92 à l'encontre du PLU de Saint-Cloud sur ce sujet.

Le rapport d'activité est soumis au vote par le Président. Il est validé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

II. Rapport financier

Conformément à l'article 11 des statuts en vigueur : le rapport financier est tenu à disposition de toutes les personnes qui assistent à cette assemblée, en plusieurs exemplaires.

Il est présenté par la trésorière de l'association Anne Bouron. Les comptes sont arrêtés au 31 mars 2017, pour un exercice de 12 mois. L'appel à cotisation n'ayant été fait qu'à compter du 25 août 2016, tous les adhérents de l'exercice 2016-2017, ne sont pas à jour de leur cotisation au jour de la présente Assemblée Générale.

i) Compte courant - Recettes

1 - Cotisants

74 adhérents Vaucressonais. Membres actifs : 54. Membres bienfaiteurs : 19.

2 - Livre

Le livre est vendu 30 euros par la librairie l'écriture, qui reverse à l'Association 15€ par livre.

La commission reçue par l'Association le 18 décembre 2016 pour cet exercice est de 1 500,00 euros.

3 - Subvention communale

L'Association a fait une demande de subvention de 300 euros qui lui a été refusée par le Conseil Municipal, au motif qu'il « *fallait attendre une année d'existence de l'association* ».

ii) Compte courant — Débits

1 - Associations

L'UAV a prêté 1 000,00 euros le 19 juillet 2016 à l'association « Aimer vivre à Saint-Cloud » Ce prêt est en attente de remboursement.

L'UAV a cotisé à l'association d'associations « Coteaux de Seine » le 13 octobre 2016, pour un montant de 100,00€

2 - Trésorerie principale de Saint-Cloud

Photocopies : 3 septembre 2016 : 66,80€

5 février 2017: 35,90€

23 mars 2017 : 42.28€

3 - Autres photocopies ou petit matériel de bureau

12 septembre 2016 : 28.51€

27 septembre 2016: 51.65€

1 octobre 2016: 16,00€

4 - Frais d'avocat

22 octobre 2016 : 432.00€

5 - Frais d'assurance

6 décembre 2016: 15,56€ et 113.08€

iii) Compte épargne

Aucun débit n'est fait directement du compte épargne, sinon les mouvements nécessaires à l'alimentation du compte courant.

Crédit, rémunération au 30 décembre 2016 pour l'année 2016 : 64,75€

CONCLUSION

Bilans au 31 mars 2017

Compte courant créditeur : 2 718.59€

Compte épargne créditeur : 7150.14€

Liquidités : 4.92€

Le rapport financier est soumis au vote par le Président. Il est validé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

III. Cotisations

Il est proposé aux membres de l'association de maintenir le montant de la cotisation à 10 euros, mais par personne, et non plus par foyer comme actuellement.

Une discussion s'instaure sur la durée de validité des cotisations, l'Assemblée n'ayant pas pu être convoquée durant le 1^{er} semestre, il est décidé de que l'Association fera désormais des appels à cotisations

en année calendaire et non de fin mars à fin mars. La prochaine assemblée arrêtera donc les comptes au 31 décembre 2017 pour un exercice de 9 mois.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV. Election des membres du Conseil d'Administration,

Aucun membre de l'Assemblée ne souhaite présenter sa candidature. Les membres actuels ayant été élus pour une durée de trois ans. Le Conseil d'Administration est inchangé.

V. Modifications des statuts

Il est présenté aux membres de l'Assemblée les raisons qui conduisent à proposer à l'Assemblée la modification des statuts et notamment de la mission de l'association, que le Conseil d'Administration souhaite inscrire dans une démarche d'agrément de l'UAV au titre de la protection de l'environnement.

L'article L141-1 du Code de l'environnement dit : "*Lorsqu'elles exercent leurs activités depuis au moins trois ans, les associations régulièrement déclarées et exerçant leurs activités statutaires dans le domaine de la protection de la nature et de la gestion de la faune sauvage, de l'amélioration du cadre de vie, de la protection de l'eau, de l'air, des sols, des sites et paysages, de l'urbanisme, ou ayant pour objet la lutte contre les pollutions et les nuisances et, d'une manière générale, œuvrant principalement pour la protection de l'environnement, peuvent faire l'objet d'un agrément motivé de l'autorité administrative.*"

Face au maquis d'obligations législatives et réglementaires - depuis la Loi SRU jusqu'aux derniers plans climat, air, énergie - et leurs déclinaisons au niveau du SDRIF, SCOT, PLU....etc, il convient d'inscrire l'action de l'UAV dans une dynamique tournée vers l'avenir qui prenne en compte les spécificités de Vaucresson au sein de territoires hétérogènes comme POLD ou la région IDF.

En tout état de cause, un ré-ordonnancement des missions statutaires de l'UAV s'impose pour pouvoir répondre aux enjeux en terme d'environnement et de déplacements à présent éminemment plus cruciaux.

Il est proposé également de modifier les statuts en ce qui concerne le nombre de membres qui siègent au Conseil d'Administration (il passe de 9 à 5 au minimum), et le nombre de procurations maximum (il passe de 10 à 5) qu'un membre peut recevoir pour voter lors des Assemblées.

Un débat s'instaure entre les membres de l'Assemblée sur tous ces points.

Le président propose d'adopter le projet de statuts tel qu'il a été présenté aux membres, et mis à disposition sur le blog de l'Association quelques jours avant cette Assemblée Générale.

Le projet de statuts est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VI. Questions diverses

Divers sujets sont abordés par les participants : l'avenir du site de l'hôpital de Garches, qui pourrait devenir un éco-quartier, le désamiantage de la Montgolfière et les risques sanitaires que cette opération présente, la concentration des projets de logements sociaux dans certaines zones, et le risque de ghettoïsation, la pollution liée à l'A13, l'absence d'entretien du parking de la SNCF.

Aucun autre sujet n'étant abordé, le Président lève l'Assemblée à 22h45

Louis Vallin
Président

Corinne Bourgin
Secrétaire